

Prolégomènes à un partenariat européen

Entre une adhésion sans avenir immédiat et une systématisation purement esthétique des accords bilatéraux, il faudrait explorer la voie d'une association sur mesure avec l'Union européenne.

Si réjouissante que soit la défaite des isolationnistes, le vote du 25 septembre n'a pas créé une dynamique conduisant à l'adhésion. Les analystes, toutes tendances confondues, s'accordent sur ce point. Car le soutien à la libre circulation a réuni dans le même engagement ceux qui voulaient conforter le bilatéralisme pour ne pas aller plus loin et les proeuropéens soucieux de consolider le moins avant de conquérir le plus.

Pour autant, la passivité n'est pas recommandable. Elle obligerait à subir, sans mise en perspective, les votes imposés par le calendrier européen: adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, ou le référendum de 2009 s'il est demandé en Suisse. Avec le risque, une fois, dans des circonstances sensibles, d'un ratage.

Que faire dès lors pour surmonter l'immobilisme? Ou poursuivre inlassablement le travail de persuasion, dans l'espoir que lentement s'impose majoritairement (y compris la majorité des cantons) la volonté d'adhérer, ou prévoir une autre forme de rapprochement, un partenariat. Quel serait son contenu? serait-il capable de faire bouger les lignes? Tentative d'explication.

D'abord ne pas s'égarer sur de fausses pistes. Par exemple, croire possible une adhésion light, où la Suisse ne serait pas liée

par certains titres des traités de l'Union. Le droit communautaire n'est pas négociable; tous les nouveaux adhérents ont dû accepter cette règle intangible.

Récrire et systématiser les accords bilatéraux existants, autre proposition parfois avancée. Son seul mérite est esthétique. L'acquis serait consolidé dans un habillage sur-mesure.

En revanche, une analyse historique serait préalablement utile. Peut-être la trouvera-t-on dans le rapport que prépare le Conseil fédéral. Elle devrait éclairer l'évolution du concept de partenariat. On sait que la proposition a été avancée par Jacques Delors, soucieux de maîtriser l'expansion géographique de la Communauté. Il imaginait un deuxième cercle de pays proches, dans l'espace et par leurs intérêts. Mais une fois l'opération lancée, les Etats concernés, ceux de l'EEE, furent invités à se mettre d'accord entre eux sur tous les points négociables. La Communauté européenne ne voulait pas mener des discussions plurielles. Ainsi fut étouffée l'idée de partenariat par un EEE rigidifié. Les diplomates suisses s'en émurent. En vain. Il serait utile et éclairant qu'ils rouvrent le dossier de cette expérience historique.

L'article d'André Gavillet continue en page 2

Sommaire

Les mariages blancs dans le collimateur de la loi.
page 3

Berne et Bruxelles négocient
l'ouverture du marché de l'électricité.
page 4

On se chamaille pour l'or des loteries.
Idées de DP: Un service différencié.
page 5

L'histoire du scorbut illustre les déboires de la médecine.
page 6

Les réseaux d'informations suscitent la convoitise.
page 7

Frutiger, des bâtisseurs à la gloire de Thoune.
page 8

Asile

La défense des droits de l'homme ne suffit pas. Un référendum contre la révision votée par les Chambres, même perdant, doit stimuler ensuite un projet de gauche pour les migrations; à la fois respectueux des personnes et attentif aux besoins, sinon les peurs du pays.

Édito en page 3

Partenariat européen

Les obstacles

Toute avancée doit tenir compte des résistances. Elles sont recensées, elles figurent à l'argumentaire des opposants à l'adhésion, ressassées comme un catéchisme.

On retiendra les limitations de la démocratie directe par la primauté du droit international, l'obligation de porter la TVA à 15%, la contribution nette de la Suisse aux dépenses et aux fonds structurels de l'Union pour plus de trois milliards.

On ajoutera, et c'est nouveau, à gauche, malgré les prises de position du Parti socialiste, un refus d'être lié par des décisions de libéralisation dans le secteur de l'énergie, des transports, de la poste, etc.

Il ne suffit pas pour lever ces résistances d'invoquer le pouvoir de codécision qui nous serait confié par l'adhésion, «co» signifiant d'ailleurs un pouvoir dilué. Il faut reprendre concrè-

tement ces points d'achoppement et examiner si un partenariat permettrait de mieux les surmonter.

Des principes de la négociation

L'adhésion n'exige pas une véritable négociation. Le pays candidat a évalué les avantages qu'il en espère. L'Union de son côté s'assure qu'il remplit les conditions constitutionnelles et économiques; elle discute les délais, la procédure.

Un accord de partenariat serait de tout autre nature. Il exigerait un équilibre des avantages. Les deux parties doivent y trouver leur compte. Qui offre quoi contre quoi? Et comme l'initiative ne peut venir que de la Suisse, que mettra-t-elle dans la balance?

Le prix

Les fonds structurels européens sont une forme de solidarité naturelle entre partenaires aux inégales ressources, une péréquation. L'EEE en prévoyait un. Récemment la Suisse a admis de participer (chichement) pour un milliard en cinq ans au soutien des nouveaux pays membres de l'Union.

Un véritable partenariat, si la Suisse veut donner du poids à ce mot, impliquerait que, de son plein gré, elle accepte de payer une contribution équivalente, ou presque équivalente, à ce qu'elle aurait à déboursier si elle était membre de l'Union à part entière. Soit le produit d'un point et demi de TVA.

Avant de poursuivre et d'essayer d'imaginer ce qu'elle pourrait obtenir en contrepartie de sa contribution de solidarité, force est de constater que la résistance sera la même,

que l'enjeu soit un partenariat ou une adhésion.

Politique intérieure

On sait qu'un objectif majeur de la droite économique est l'opposition à toute augmentation des prélèvements obligatoires. Dans la mesure où des ressources supplémentaires sont obtenues par un relèvement de la TVA, une partie de la gauche rejoint cette opposition. Dès lors une TVA européenne, à 15%, paraît en Suisse difficilement réalisable.

Il faut pourtant se demander pourquoi des pays de l'Union s'en accommodent et même pourquoi certains pays nordiques qui vont au-delà se portent bien économiquement et socialement. Et comment ne pas voir qu'en Suisse, notre système social est, faute de financement suffisant, en danger. C'est le cas, dès maintenant, de l'assurance invalidité; d'ici 2010, l'AVS aura besoin d'un point de TVA supplémentaire. Quant à la LAMal, inique par sa répartition des primes par tête, elle souffre, entre autres, d'un financement public insuffisant. La TVA à 15% doit être revendiquée et assumée comme support d'une Suisse sociale et européenne. Politiques intérieure et extérieure souffrent du même mal, de la même sous-alimentation. Il faut le dire, l'afficher, en faire un programme.

La contrepartie

Le partenariat aurait l'avantage de mieux préserver le champ de la démocratie directe puisque les transferts de compétences pourraient être définis, limités et sous contrôle. Il n'est d'ailleurs pas certains que l'Union ait intérêt, compte tenu, dans plusieurs domaines, de sa règle de l'unanimité, de

voir la Suisse devenir membre. Toute modification des traités serait soumise, en Suisse, au référendum obligatoire. Et l'Union a appris à découvrir que droit de veto et démocratie directe sont deux règles difficiles à concilier.

La Suisse, dans un partenariat, pourrait obtenir d'être membre de plein droit des organismes spécialisés de l'Union auxquels elle participe déjà. Elle pourrait obtenir le droit d'être informée des projets de l'Union et consultée lorsque l'évolution du droit communautaire la touchera, sans qu'elle s'engage à accepter ipso facto son évolution. On s'acheminerait alors vers une sorte d'EEE personnalisé et moins contraignant.

La relance

Vaut-il la peine de procéder à l'approfondissement d'un tel statut?

Tout d'abord ce serait l'occasion de relancer le débat européen. Sortir de la guerre de tranchées. Et aussi de souligner la connexion entre politique intérieure et extérieure, même si le conservatisme suisse peut laisser sceptique sur notre aptitude à payer le juste prix de notre participation.

Il est possible aussi que l'approfondissement d'un partenariat serve les intérêts européens. L'Union s'est construite dans le style rigide néoclassique. Elle aura à s'imaginer plus diversifiée, plus baroque. Un lien plus étroit avec la Suisse pourrait être l'occasion d'une telle innovation, d'une expérience faite avec le seul pays européen qui n'ait pas passé par la mue complète de l'Etat-nation.

Les deux parties contractantes pourraient y trouver un avantage. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Sans complaisance pour le mariage

La loi sur les étrangers que s'apprête à voter le Parlement contient une mesure dont on a jusqu'ici peu parlé. Sous couvert de lutter contre les mariages blancs, une modification du Code civil entend confier des pouvoirs policiers à l'officier d'état civil. Le fonctionnaire chargé de la célébration du mariage pourra refuser de célébrer les unions qui ne visent qu'à permettre à l'un des époux de rester en Suisse. Mieux, le texte lui donne l'autorisation de récolter des renseignements auprès des autorités administratives et des tiers. Si malgré cela, des petits malins passent entre les gouttes, un juge pourra encore annuler purement et simplement le mariage.

Cette modification légale ouvre une boîte de Pandore : potentiellement, chaque mariage permettant à l'un des conjoints d'améliorer sa situation en Suisse sera considéré comme suspect. Les officiers d'état civil ne pourront

refuser de célébrer que les unions où l'un des fiancés cherche « manifestement » à éluder les règles sur l'admission et le séjour des étrangers. Mais l'on frémit déjà en pensant aux critères qui pourraient être utilisés pour faire le tri entre les fiancés qui se présenteront dans les bureaux de l'état civil. Est-ce qu'une différence d'âge ou de couleur de peau seront des éléments complètement indifférents? La disposition risque de conduire à l'arbitraire vu les difficultés qu'auront les officiers d'état civil pour l'appliquer. Sans compter qu'ils ne sont pas formés pour appliquer les lois d'immigration.

Il n'est jamais évident de discerner un mariage blanc d'un mariage... gris : qu'en est-il par exemple de la situation où un Suisse épouse une amoureuse domiciliée à l'étranger pour lui permettre de rester avec lui? Un mariage quelque peu précipité peut être conclu pour des motifs tenant à la loi sur les

étrangers sans pour autant être simulé. Déterminer les motifs pour lesquels des fiancés décident de se marier revient à sonder les consciences, ce qui n'est pas le propre d'un Etat libéral. C'est la raison pour laquelle la loi se contente actuellement de permettre un retrait de l'autorisation de séjour en cas d'abus, mais sans remettre en cause le mariage lui-même.

Cette révision du Code civil est emblématique du débat politique qui a eu lieu aux Chambres dans les dossiers de l'asile et de la loi sur les étrangers. Au nom de la lutte contre les abus en matière d'immigration, le respect des droits fondamentaux passe à l'as. C'est inquiétant. *ad*

Une pratique courante?

Quel est le nombre de mariages simulés? L'association des officiers d'état civil, qui est à l'origine de cette disposition, affirme que près de trois mariages sur dix entre binationaux sont simulés. Devant le Conseil national, le libéral vaudois Serge Beck a repris ces chiffres à son compte pour affirmer que cette loi allait concerner 3 à 9% de l'ensemble des mariages. Sur la base des chiffres 2003, ce sont ainsi au moins 1 200 des 40 000 mariages par an qui pourraient être interdits de célébration par les officiers d'état civil! Si c'était vrai, les divorces devraient être plus nombreux dans les couples binationaux: or, c'est loin d'être une réalité.

Des mariages de toutes les couleurs (statistique 2003)

Nombre de mariages prononcés

| | |
|------------------------------|--------|
| Entre Suisse et Suisse: | 20 489 |
| Entre Suisse et étrangère: | 7 970 |
| Entre étranger et Suisse: | 6 356 |
| Entre étranger et étrangère: | 5 241 |

Nombre de divorces prononcés

| | |
|------------------------------|-------|
| Entre Suisse et Suisse: | 9 207 |
| Entre Suisse et étrangère: | 2 400 |
| Entre étranger et Suisse: | 2 882 |
| Entre étranger et étrangère: | 2 310 |

Edito

Après le référendum, un programme

La révision de la loi sur l'asile va poursuivre son va-et-vient entre National et Conseil des Etats. Des divergences subsistent, notamment au sujet de la suppression de l'aide d'urgence aux requérants déboutés. Il faudra attendre la session d'hiver pour mettre un terme au débat et voir si le référendum, brandi par le PSS, les Verts et les œuvres d'entraide, sera effectivement lancé.

Or toutes les tentatives de contrer des révisions durcissant davantage le droit en vigueur ont échoué devant le peuple. Pire! Le référendum annoncé risque de renforcer la volonté de verrouiller le pays face aux migrants issus en majorité des régions pauvres de la planète. Volonté confirmée par les restrictions introduites dans la nouvelle législation sur les étrangers. La coalition de centre droite, menée par l'UDC, qui a voté les nouvelles dispositions, ne craint pas un vote populaire. Les mêmes citoyens, sensibles aux péripéties sans fin de quelques familles menacées de renvoi après avoir pris racine dans notre pays, deviennent intransigeants à l'égard des réfugiés assimilés souvent aux délinquants et dealers, dont on exagère le nombre et les nuisances. En outre, une fois la gauche défaite, elle devra compter avec une droite sourde à tout compromis futur, aux dépens du sort des requérants.

Cependant, l'histoire, l'éthique, sinon le désespoir, réclament le référendum. Mourir d'accord, mais debout et avec la conscience du devoir accompli. Sans oublier qu'il obligera quelques bourgeois à se distancer de la droite blochérienne. C'est déjà le cas du radical François Couchepin, ancien chancelier de la Confédération. «Consterné» par une révision balayant les principes humains les plus élémentaires, il a adressé une pétition aux conseillers nationaux, avant le débat parlementaire, leur demandant de résister à la tentation populiste. Ou du sénateur tessinois Dick Marty qui a dénoncé le «suivisme» de son parti tout à l'avantage des nationalistes.

Le recours au référendum trahit également les tiraillements de la gauche face à l'immigration. Entre les impératifs moraux et les réalités du terrain, elle peine à prendre l'initiative face à une UDC conquérante et à son conseiller fédéral qui piétine les institutions sans provoquer de réactions, ou si timides. La défense indiscutable des droits de l'homme ne suffit pas. Voilà pourquoi le non à la révision, même perdant, doit stimuler un programme pour les migrations, à la fois respectueux des personnes et attentif aux besoins, sinon aux peurs du pays. Un programme ouvert aux modérés insatisfaits des stratégies de leurs partis. C'est seulement de cette manière que le dernier sursaut contre la barbarie peut se transformer en un projet politique. *md*

Le partenaire incontournable

Après le feu vert du peuple suisse à la libre circulation des personnes, Berne et Bruxelles s'empressent d'annoncer l'ouverture de négociations sur le marché de l'électricité.

Le marché européen de l'électricité sera totalement libre en 2007. Pour faire fonctionner harmonieusement son marché, l'Europe peut très difficilement se passer du réseau suisse par lequel transite un quart de son trafic électrique transfrontalier. La Suisse n'a pas pris part à la décision de libéraliser arrêtée en 2000 au sommet de Lisbonne. Elle est cependant directement touchée par les nouvelles règles du jeu qui régissent l'utilisation du réseau auquel elle est connectée et les contrats d'achat d'électricité qu'elle a passés avec ses voisins. Les deux partenaires sont donc condamnés à s'entendre. Or les problèmes ne manquent pas.

La gestion du transport

Dans le marché libre, chacun peut acheter son électricité où il le veut. Les règles communautaires veillent au bon fonctionnement de la concurrence comme c'est le cas avec n'importe quelle marchandise. Mais l'achat de courant ne suffit pas. Son transport doit être assuré dans des conditions financières équitables pour tous et en quantité suffisante. La gestion des réseaux est donc capitale. L'Europe a choisi de confier cette tâche au marché. Chaque acquéreur d'électricité devra acheter son droit de passage par le système des enchères périodiques, voire même journalières. Les prix monteront ou baisseront selon la capacité disponible sur les différentes parties du réseau interconnecté.

La réglementation européenne du marché de l'électricité est couplée avec une série de mesures écologiques visant à respecter les engagements du protocole de Kyoto dans la gestion de toutes les formes d'énergie. Ainsi l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables doit avoir accès au marché avec l'aide de subventions publiques. Cette électricité verte bénéficiera d'une garantie d'origine. Elle pourra être ainsi offerte à un prix plus élevé aux consommateurs soucieux de la sauvegarde de l'environnement. La réglementation fixe en outre des normes sécuritaires valables

sur l'ensemble du réseau pour éviter les distorsions de concurrence. Le dispositif est évidemment appelé à évoluer avec les expériences faites et les mutations technologiques.

Les réticences suisses

Pour Bruxelles, le plus simple est de demander à tous les pays tiers intégrés au réseau européen de s'aligner sur son système. C'est ce qu'ont fait les pays balkaniques en acceptant même la reprise automatique des règles que décideront ultérieurement les 25 pays membres. La Suisse ne sera pas si arrangeante. Walter Steinmann, chef de l'Office fédéral de l'énergie, l'a clairement affirmé dans une interview accordée au *Tages Anzeiger*. Un accord est cependant indispensable, notamment pour garantir la livraison à la Suisse de l'électricité provenant des centrales nucléaires françaises. La Cour européenne de justice a reconnu la légitimité des contrats à long terme. Mais elle ne s'est pas prononcée sur les modalités

de l'acheminement du courant. Avec le système des enchères, la Suisse pourrait être contrainte, en cas de sous-capacité, d'acheter un droit de passage à un prix prohibitif. En négociant àprement, Berne pourrait peut-être obtenir la garantie d'une livraison à prix fixe des quantités qui sont sa propriété dans les centrales françaises. Pas question en revanche de s'engager dans le domaine du gaz et du pétrole. Pas question, non plus, toujours selon Walter Steinmann, d'être automatiquement lié par les décisions ultérieures des 25 pays membres. La Suisse se contentera de reprendre, à titre «volontaire», les nouvelles normes européennes.

Le futur accord sur l'électricité ne fait pas exception. Comme tous les autres arrangements bilatéraux, il a le défaut majeur pour la Suisse d'observer passivement l'évolution de règles communautaires et de la contraindre à les reprendre pour éviter d'être économiquement discriminée. at

Deux gouttes d'eau

Au Musée du Léman, à Nyon, il y a une exposition intitulée *Une goutte dans le Léman* consacrée à «la complexité et l'intérêt de l'écosystème lémanique présenté dans sa globalité». Or, récemment, le quotidien bernois *Der Bund* signalait que le Ministre fédéral des finances Hans-Rudolf Merz avait composé et raconté au Festival du livre pour enfants de Kôniz en Allemagne l'histoire d'une goutte d'eau partie de la mer et qui aboutit dans l'encrier de l'auteur du récit et sèche avec l'encre du manuscrit.

Y a-t-il une solution?

Il arrive qu'on prenne un livre dans sa bibliothèque avec l'intention de chercher à qui le donner. On y jette un coup d'œil et on s'y attache. Ce fut récemment le cas pour *Les Constitutions fédérales de la Suisse* (Attinger Frères, Neuchâtel, 1891) que Charles Hilty, professeur à l'Université de Berne, a écrit «sur la demande du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1^{er} août 1291». Depuis cette relecture je suis persuadé que ce volume devrait être découvert ou redécouvert par tous ceux qui sont appelés à traiter des relations entre la Suisse et l'Europe. Des faits nouveaux sont apparus depuis la fin du XIX^e siècle, mais l'analyse des *Eidgenössische Abschiede* de Hilty permet de constater que les liens entre Confédérés étaient complexes et variables, avec des différences qui aboutirent parfois à des conflits. Découvrez-le ou relisez-le, peut-être aidera-t-il à trouver la solution pour les rapports futurs de la Suisse avec l'Europe unie. cfp

Querelle autour d'un pactole

En supprimant l'interdiction constitutionnelle des maisons de jeu en 1993, le souverain ne se doutait pas que la Suisse allait devenir le pays européen à la plus forte densité de casinos. L'an passé, la vingtaine d'établissements autorisés a engrangé des revenus bruts de 770 millions de francs, soit quatre fois plus que les deux grandes loteries Swisslos et Loterie romande. Il ne se doutait pas non plus qu'allait s'ouvrir une guerre de territoire entre roulette et autres machines à sous d'une part et les loteries d'autre part. Une guerre qui porte sur le contrôle d'un pactole considérable.

La guerre a commencé à l'occasion d'un projet de révision de la très ancienne loi sur les loteries (1923). Le Conseil fédéral proposait d'accroître les compétences de l'Etat central au détriment des cantons et de libéraliser le marché des loteries - en maintenant toutefois l'obligation d'affecter les bénéfices à des projets d'utilité publique ou de bienfaisance. Il s'est mis à dos les cantons, les deux grandes loteries et tous les bénéficiaires des fonds cantonaux alimentés par les loteries. L'idée d'ouvrir ce marché à six ou huit sociétés était erronée; la population helvétique est trop peu nombreuse pour que plusieurs loteries en concurrence puissent offrir des gains attractifs. Devant ce front du refus, le Conseil fédéral a gelé son projet et confié aux cantons le soin d'harmoniser l'application de la législation en vigueur par le biais d'un concordat. Ce premier danger écarté, les loteries ont dû faire face aux attaques de la Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ), l'organe de régulation des casinos. La multiplication des machines à sous dans les casinos, parce que ces dernières sont susceptibles d'attirer un public populaire, risquait de porter ombrage aux loteries traditionnelles. La Loterie romande a réagi promptement en mettant sur le marché des jeux nouveaux et attractifs, notamment sur support électronique (par exemple le Tactilo), qui connaissent un succès croissant, contrairement aux jeux de loterie classiques sur support papier. La CFMJ, craignant probablement pour les casinos et gardienne légale des jeux de hasard, a décidé l'interdiction de toute nouvelle installation ou extension de terminaux de loteries électroniques. L'affaire est maintenant aux mains des tribunaux. Avez-vous bien saisi la différence entre un jeu de hasard et une loterie? Si oui, vous possédez un sens des nuances très développé. Car la lecture des textes légaux n'est guère éclairante. La récente loi fédérale sur les maisons de jeu et la très ancienne loi fédérale sur les loteries parlent toutes deux de la chance de réaliser un gain, chance qui dépend uniquement du hasard. En réalité la question est d'abord politique. Faut-il limiter les activités des loteries en leur interdisant l'utilisation de nouvelles technologies, sachant qu'on réduirait substantiellement leurs bénéfices et par là même leur apport à des projets d'intérêt public, et ainsi favoriser les sociétés privées exploitant à leur profit les casinos? L'erreur initiale a consisté à assimiler le jeu de hasard dans les casinos à une activité commerciale. Alors que le jeu - récolte d'argent et redistribution partielle aux gagnants - ne produit aucune plus-value, ce qui justifie l'affectation des bénéfices à des causes d'intérêt public. Il est encore temps de rectifier le tir. jd

Sur ce sujet on peut consulter: DP n° 1546, 1544, 1504, 1396; www.loterieromande.ch; www.esbk.admin.ch; www.ofj.admin.ch

Prochainement, Domaine Public va lancer un nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées à gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques dossiers suivis pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en sonder la trajectoire à la lumière des temps présents.

Un service différencié

L'objection de conscience fut un des grands sujets de la politique suisse après-guerre. Que des citoyens qui par conviction profonde refusaient de répondre à un ordre de marche militaire fussent condamnés à des peines d'emprisonnement lourdes et fermes était ressenti comme un abus de pouvoir conféré, en ce domaine, à l'Etat par la Constitution. La lutte fut longue pour la reconnaissance d'un service civil.

Parallèlement, un service de coopération en faveur des pays en développement fut présenté comme une alternative. Certains pays, ex-puissances coloniales, comme la France, l'organisaient notamment pour l'enseignement. L'intention était de défendre le statut international de la langue française. *Domaine Public* s'engagea dans ce débat. La coopération, comme service tenant lieu de service militaire, était aussi défendue en Suisse romande par des personnalités bourgeoises. Pourtant elle ne se concrétisa pas, pour des raisons multiples. Difficulté de recruter à vingt ans des coopérants ayant une formation professionnelle achevée. Nécessité d'organiser sur place, au lieu d'intervention, des structures d'accueil fortes.

Aujourd'hui le recours au service civil est largement

pratiqué et maîtrisé. De plus la réduction des effectifs de l'armée oblige les services de recrutement à libérer tous ceux qui font valoir quelques raisons médicales. On n'en est pas encore au volontariat, mais déjà au stade où les nouvelles recrues sont de bonne volonté.

La question d'aujourd'hui est donc de savoir s'il faut maintenir une obligation de servir. L'Etat peut-il exiger de tous (la parité voudrait que l'obligation s'étende aux femmes) une disponibilité pour des tâches d'intérêt général? Ou faut-il renoncer à toute obligation et ne prévoir, qu'il s'agisse du service militaire ou du service d'utilité publique, que le seul volontariat? Jusqu'à quel âge pourrait être requise la mise à disposition du « recruté »? Si l'on veut recourir à des compétences professionnelles utiles, comment éviter que les « mobilisés » qualifiés ne prennent la place et le travail des « civils »?

Avant que les guerres d'aujourd'hui ne révèlent le rôle des enfants soldats, la Suisse avait inventé, comme un mythe fondateur, la formule que, chez nous, « tout enfant naît soldat ». La formule devenue obsolète, faut-il réinventer une autre « libre obligation »? Question civique essentielle. ag

Scorbut et déboires de la médecine

L'histoire de la vitamine C illustre les maux et les dérapages qui menacent la santé également de nos jours.

A peine cinq ans après le premier voyage de Christophe Colomb, le capitaine portugais Vasco da Gama notait en 1497, en contournant le Cap de Bonne Espérance, que son équipage souffrait d'une étrange affection: apathie, affaiblissement, douleurs articulaires, décoloration de la peau, hémorragies multiples, altération des gencives, haleine fétide, amaigrissement et fatigue progressifs. L'Europe découvrait le scorbut. Maladie terrifiante, caractérisée par la dégénérescence du tissu conjonctif, et, on le sait aujourd'hui, provoquée par un manque de vitamine C nécessaire à la synthèse de la protéine qui le compose, le collagène.

Le miracle du citron

Au cours des trois siècles suivants, le scorbut allait tuer plus de matelots que malaria, tuberculose, fièvre jaune, syphilis et même guerres anglo-franco-espagnoles réunies. Ainsi, pendant la seule guerre de Sept Ans, (1756-1763), si 1 512 matelots britanniques moururent au combat, 133 708 périrent du scorbut. Pourtant, en 1593, Sir Richard Hawkins notait pour la première fois dans l'histoire médicale que le citron pouvait prévenir et guérir le scorbut. Et en 1601, le scorbut fut éliminé pour la première fois lors d'un voyage intercontinental Angleterre-Inde grâce au jus d'agrumes. La maladie était vaincue. Mais une génération plus tard, à partir de 1630, ce moyen de prévention simple et efficace sera perdu. Il

faudra attendre la fin du XVIII^e siècle (1795) et des millions de morts, pour que l'Amirauté recommande à nouveau l'usage des agrumes sur les bateaux.

La preuve ignorée

Au XVII^e siècle, ce sont les grandes compagnies commerciales qui dominaient le trafic naval. Les agrumes et leur stockage coûtaient cher; la prévention perdait de son attractivité pour ces nouveaux patrons. La vie d'un matelot, payé misérablement, comptait peu, il était probablement moins cher de le remplacer que de le maintenir en bonne santé. C'est une première raison. Une autre, importante, est l'existence d'une pensée médicale unique, à l'époque la théorie des quatre humeurs. Le scorbut étant un déséquilibre de ces humeurs, les grands médecins recommandèrent tour à tour le fouet, les purgatifs, la saignée, le sucre, l'acide, l'alcool, l'orge maltée et l'air sec. Par exemple, Louis-Antoine de Bougainville, dont l'équipage fut décimé par le scorbut, écrit en 1766: «La pluie fut continuelle, aussi le scorbut se déclara-t-il ...; l'humidité est un des principes les plus actifs de cette maladie». Mais surtout, c'est le manque d'observations systématiques qui causa la perte du traitement préventif. La vitamine C est instable, elle disparaît avec le stockage, la fermentation ou la cuisson. De ce fait, le lien causal entre consommation d'agrumes ou de légumes et prévention se perdit peu à peu.

Il faudra attendre un obscur chirurgien naval, Charles Lind, pour exécuter le premier essai clinique contrôlé de l'histoire. En 1747, il prit douze matelots malades et leur administra quotidiennement, pendant une semaine et par paire, un litre de cidre, ou d'élixir de vitriol, ou du vinaigre, ou une pinte d'eau de mer, ou un laxatif, ou encore, aux deux derniers, deux oranges et un citron. Seule cette dernière paire guérit. Lind publia son expérience, mais il ne parvint pas à l'expliquer. Comme il était de plus d'extraction modeste et non-universitaire, son expérience

fut ignorée pendant encore cinquante ans.

Marchandisation de la santé, pensée ou modèle médical uniques, absence d'observations systématisées et de médecine basée sur des faits; ces menaces n'existent-elles pas de nos jours?

La vitamine C naturelle fut finalement isolée en 1932, et sa version synthétique réalisée en 1933 par une équipe bâloise. Roche deviendra par la suite le géant mondial des vitamines, jusqu'à l'excès. Mais ceci est une autre histoire. ge

Stephen Bown, *Scurvy*. Thomas Allen Publisher, Toronto, 2003.

**Vous ne supportez pas la WoZ?
Abonnez-vous quand même!**

La *Wochenzeitung* (WoZ) est l'un des derniers hebdomadaires indépendants à grand tirage (plus de 13 000 exemplaires) et de gauche. Mais le monde cruel des médias lui fait régulièrement tirer le diable par la queue. Ces derniers mois, malgré une nouvelle formule plutôt réussie, mais plus chère que prévu, la WoZ a dû lancer un appel aux dons pour lever 300 000 francs d'agent frais, afin d'éviter la faillite. Or les problèmes financiers rendent la presse de gauche imaginative. Pour se renflouer, l'hebdomadaire zurichois va chercher l'argent là où il est, c'est-à-dire chez les riches qui votent plutôt pour les partis bourgeois et n'aiment ni ne lisent la WoZ. A ceux qui tiennent à la diversité de la presse, mais dont la sensibilité de droite empêche de supporter le ton de la WoZ, elle propose un abonnement de soutien sans la moindre contrepartie, pas même un exemplaire du journal. Et la WoZ de vanter sa nouvelle offre à coup de pages publicitaires dans un autre hebdomadaire zurichois situé presque à l'opposé de ses opinions: la *NZZ am Sonntag*. Hors de nos frontières, le Grand Capital entre dans celui de *Libération* et de *l'Humanité*. En Suisse, peut-être accepterait-il de miser à fonds «perdu»? jcs

Les flux de pouvoir

La circulation de l'information ou de l'énergie, affranchie des monopoles nationaux, suscite la compétition entre des investisseurs épaulés par de grandes banques.

Cablecom, principal opérateur de réseaux câblés du pays, surtout actif en Suisse alémanique, a été racheté par Liberty Global, une firme du Colorado exclusivement spécialisée dans la gestion de réseaux câblés. On le sait, Cablecom a prétendu avoir été contacté par Liberty Global la veille de la transaction, alors que l'opérateur s'appretait à une entrée en bourse, une IPO dans le jargon du milieu. Il vaut la peine de regarder de près le communiqué officiel qui nous apprend que Liberty Global était conseillé par JPMorgan et l'UBS, une élite financière mondiale qui a l'habitude de regarder où elle met les pieds et qui ne se décide certainement pas en une nuit.

Une entreprise en reprend une autre, rien de plus banal dans le monde des affaires, mais les produits qui transitent dans les tuyaux des opérateurs de réseaux ne sont pas triviaux: des chaînes de télévision et de radio, de l'information et du divertissement. Choisir d'inclure ou d'exclure telle ou telle chaîne dans le bouquet offert aux téléspectateurs n'est donc pas indifférent. Dans son offre actuelle de télévision, Cablecom ne propose aucune station régionale, ce qui en dit long sur le dédain

manifesté à l'égard des particularités du pays. Liberty Global provient d'une nation où l'attention portée au niveau local est très grande, ce qui se répercutera peut-être dans ses opérations helvétiques.

Les gestionnaires de réseaux proposent aujourd'hui, ou vont proposer, trois types de produits: bouquets de télévision, internet rapide et téléphonie. En Suisse il y a trois principaux concurrents sur la ligne de départ. Swisscom qui flotte un peu, retarde le lancement de son offre de télévision par internet, connaît un échec avec son boîtier Bluewin TV 300 qui propose la connexion par le câble et la programmation via internet, une sorte d'ornithorynque de l'ère numérique. En effet, le site internet de l'opérateur historique annonce que le boîtier est disponible jusqu'à «épuiement des stocks», ce qui ne trompe pas. Cablecom est sans doute le mieux armé, mais il est quasiment absent dans les grandes villes de Suisse romande. Enfin le troisième acteur ou plutôt les troisièmes, ce sont les téléseaux locaux, souvent propriétés des villes ou des services industriels qui n'ont sans doute pas la force de frappe financière des grands,

mais qui bénéficient d'un maillage très fin et d'une connaissance parfaite du terrain. La bataille promet d'être rude et sera passionnante à suivre.

L'autre nouvelle économique importante de la semaine est bien sûr la vente par l'UBS des actions de Motor Columbus, ancienne et prestigieuse firme d'ingénieurs devenue une simple société de participations financières. Les points communs entre cette opération et la reprise de Cablecom sont évidents. Ce sont des réseaux qui transportent, dans un cas de l'énergie et de l'information dans l'autre, mais il s'agit toujours d'électricité. Ce sont des domaines qui sont restés longtemps des quasi-monopoles nationaux et qui sont désormais exposés au grand vent de la concurrence. Enfin dans les deux cas, l'UBS a joué un rôle majeur, soit comme conseiller, soit comme vendeur. Deux secteurs importants de notre économie restructurés selon les desiderata d'une banque, aux ordres de Marcel Ospel, décideur beaucoup plus important que Moritz Leuenberger et le Conseil fédéral, voilà qui ne surprendra que les naïfs. jg

Jean Martin

Réflexions d'un médecin: en avant chers confrères

Le 29 avril 2003, après 27 ans au service de la santé des Vaudois, Jean Martin quittait la fonction de médecin cantonal, qu'il avait incarnée pendant 17 ans. L'occasion de livrer, pour une fois à haute voix et sans limitation du nombre de signes, une méditation combinant ses thèmes de réflexion préférés: l'éthique professionnelle et quotidienne, la responsabilité personnelle et collective, la liberté individuelle et la tolérance. L'occasion aussi de plonger dans ses souvenirs de vie et d'écriture, d'en faire émerger les moments forts et les textes qui tiennent, de mettre le tout en forme et en thèmes: les années de coopération au Pérou, en Inde et en Afrique, et les voyages dans les déserts de sable et de glace, les valeurs qui fondent la personne et son engagement, les grands et petits phénomènes de société, les continuels efforts pour une politique de proximité qui soit ouverte et, bien sûr, les considérations sur la santé publique, la bioéthique et la recherche scientifique d'ici et d'ailleurs.

Le tout forme un recueil d'une soixantaine de textes, parus pour la plupart dans les douze dernières années ou écrits à la lumière d'observations récentes, désormais publiés sous le titre-devise, *Des racines pour*

avancer (Editions de l'Aire, 2005). Sur la couverture comme à presque toutes les pages du recueil, on trouve une citation, en l'occurrence d'un auteur que Jean Martin avoue inconnu. Mais il en connaît beaucoup d'autres: Blaise Pascal, Montesquieu, Winston Churchill, Saint-Exupéry, Raymond Aron, Marguerite Yourcenar, Henri Laborit, Hubert Reeves, Théodore Monod auquel il rend un bel hommage. Cette omniprésence des citations interroge: le fait d'un «timide surcompensé» qui n'en finit pas de se rassurer? d'un protestant grand teint tendant à l'oubli de soi? d'un «notable de province» qui signale ses références culturelles? d'un radical vaudois de l'extrême centre qui se justifie?

De fait, la pensée de Jean Martin, nourrie par une belle expérience de vie et d'innombrables lectures, exprimée par l'écriture qu'il n'a jamais délaissée, est plus libre et riche qu'il semble le croire lui-même. Ses convictions, ses racines et ses idées d'Européen «droits-de-l'homme» lui ont donné la force d'avancer, guidé par une action professionnelle et politique généreuse et juste, marquée par le souci et la capacité de faire simple, efficace, amical, au constant service d'autrui. yj

Les bâtisseurs au but

Au-delà des exploits médiatisés d'une équipe de football, une région, une ville et des entrepreneurs travaillent discrètement sans perdre la tête.

Frutiger AG, entreprise polyvalente dans le secteur du bâtiment, des routes, du génie civil et des travaux souterrains, marque les maillots du FC Thoune. C'est l'équipe surprise du championnat suisse de football. Elle joue désormais dans la cour des grands, en ligue des champions, malgré son «maigre» budget de 5,2 millions de francs, dont 400 000 consacrés aux jeunes. Depuis 1996, Frutiger verse dans ses caisses trois cent mille francs par an; dix jours du salaire de David Beckham, l'un des joueurs vedette du Real Madrid. Cet argent lui vaut maintenant une audience planétaire. Plutôt symbolique, selon Fritz Haldimann, membre de la direction, car il faudrait vendre grille-pain ou lecteurs DVD plutôt que tunnels et viaducs pour en retirer un profit véritable. Reste le gain en image et quand Thoune gagne, c'est un peu tout le personnel qui l'emporte, dédoublant ainsi sa motivation au travail. Avant de courir au stade en force. Ils étaient un millier lors d'un match comptant pour la coupe européenne. En revanche et malgré les succès de l'équipe, la société ne va pas dépenser davantage. Tout doit rester à mesure d'homme et d'Oberland bernois. Quitte à s'effacer le jour où les millions de l'UEFA bouleverseront la rigueur financière et la bonne gestion du FC Thoune. Car le sens de la mesure tourné vers le long terme, paré des méthodes modernes d'évaluation des risques, importe plus que quelques victoires éphémères. L'amour du sport, gage d'une bonne santé, prime sur sa professionnalisation. Si bien que les salariés pourront toujours entretenir leur forme physique dans les clubs du groupe.

Une armée de fer

La famille construit la première usine à Thoune en 1869. A la même époque, sous l'impulsion du conseiller fédéral Jakob Stämpfli, l'Etat centralise l'industrie d'armement, jusqu'alors dans les mains des cantons. Thoune, nantie depuis 1819 de la première école militaire du pays devenue ensuite la plus grande place d'armes de Suisse, se consacre à la fabrication de munitions. Cent trente-six ans plus tard, il y a encore deux Frutiger au sein de la direction, les cousins Luc et Thomas, représentant la quatrième génération. Plus de quatre cents millions de chiffre d'affaires et mille six cents salariés lui garantissent un bel avenir. Depuis les rives du lac, l'entreprise a multiplié les filiales éparpillées sur le Plateau, via fusions et rachats, seize en tout de Meyrin à Zurich. Le groupe Diamantbohr de Buchs en Argovie, spécialisé dans le forage et sciage du béton avec des outils en diamant, est le dernier arrivé. La petite fabrique d'origine, enracinée plus que jamais

dans la région, chevauche aujourd'hui le marché du bâtiment suisse avec l'assurance d'un holding.

Après les inondations estivales qui ont ravagé routes et maisons, les panneaux Frutiger, rouges avec le nom en blanc, se dressent sur tous les chantiers. Un logo sobre et apaisant, qui annonce fatalement la qualité suisse à l'œuvre.

Une ville méconnue

Le siège social de l'entreprise se niche à l'ouest de la ville de Thoune, au 37 de la Frutigenstrasse qui s'étire en direction de Spiez, dans une banlieue industrielle ordinaire. Les nuits étoilées des rencontres internationales l'effleurent à peine. On ne se nourrit pas d'illusions dans une ville meurtrie par les coupes



Photo de groupe chez Frutiger au XIX^e siècle

dans les effectifs de l'armée, de la Poste et de Swisscom ainsi que par la faillite de sa Caisse d'épargne au début des années nonante. Jalouse de Berne, cosmopolite et capitale, et d'Interlaken, japonaise et touristique, Thoune a cependant misé sur ses PME et des touristes fidèles, loin de la kermesse bruyante de ses voisins. Les buts de son équipe de football couronnent ainsi un effort plus

ancien, à l'écart des médias bouche bée, surtout en Suisse romande, à la vue de ce lieu inconnu, voisin du néant: un «trou perdu» selon les mots malheureux du rédacteur en chef du *Matin Dimanche*, publiés le 2 octobre 2005.

Vigie stratégique sur la voie nord-sud via le Grimsel, la ville hérite d'un château fort au XII^e siècle sponsorisé par les Zähringen. Le développement des chemins de fer au XIX^e en fait un pôle d'attraction pour la métallurgie, et l'ouverture de la ligne du Loetschberg la rapproche de l'étranger. Ferdinand Hodler l'immortalise dans ses paysages d'été. Johannes Brahms lui chante quelques mélodies entre 1886 et 1888. Et Jean Ziegler y naît en 1934. Sans parler de l'inspecteur Studer, envoyé par Friedrich Glauser enquêter dans le manoir de Thoune qui «semblait avoir été construit pour l'éternité». Le «trou perdu» a une histoire et un présent en dehors des stades. Frutiger, au fil du temps, symbolise la vitalité têtue d'une ville à moins d'une heure et demi du lac Léman, coupable de son ignorance. *md*

www.frutiger.com; www.thun.ch; www.fcthun.ch
Friedrich Glauser, *L'inspecteur Studer*, 10/18, 1999.